

Mandats de frustration

Dans les années nonante, la Nouvelle Gestion publique a généré le «tout contractuel», dans lequel l'État a été tenté de se dissoudre. Aujourd'hui, le charme des mandats de prestation n'opère plus vraiment sur leurs bénéficiaires, gagnés par la peur et la méfiance.

C'est que la soudaine dégradation des finances publiques fédérales met en évidence la précarité des conventions d'objectifs et autres enveloppes budgétaires.

Il y a près de deux ans, nous dénoncions la généralisation du procédé par lequel l'État a inventé, sous prétexte d'allègement, de se décharger de missions jusqu'alors considérées comme inaliénables (*DP* n° 1424, 23 mars 2000). Passe encore pour les enveloppes budgétaires confiées à des offices ou organismes partiellement autonomisés à l'intérieur de l'administration. Mais, dans l'élan, l'État en est venu à céder des pouvoirs qu'il avait jusqu'alors jalousement conservés, en assortissant ces concessions d'un nouveau genre de conditions plus ou moins rigoureuses en matière de résultats d'exploitation à obtenir.

Contents et flattés d'avoir d'aussi beaux défis à relever, les mandataires se sont lancés avec zèle dans la poursuite des objectifs convenus; leurs managers ont voulu remplir la norme, comme autrefois les patrons soviétiques, comme aujourd'hui les CEO des anciennes régies converties en sociétés anonymes, avec la Confédération comme actionnaire unique ou principal.

Plus modestement, les mandataires privés et des organismes subventionnés ont de leur côté accepté les conditions posées pour l'accomplissement de prestations, avec la conviction de recevoir les moyens

d'exécuter les prestations confiées.

Or voilà que se renforce d'un coup la pression des mesures d'économies, dont la panoplie va désormais des réductions linéaires aux coupures de crédit, en passant par toutes les formes de freins (aux dépenses, à l'endettement et donc, stupidité suprême dans la conjoncture actuelle, frein à l'investissement).

Autant dire que les belles promesses contractuelles, pour ne rien dire des paiements volontaires que sont les subventions, se trouvent remises en cause. Les mandataires, qui se croyaient à l'abri de mauvaises surprises aussi longtemps que le «reporting» attestait la fourniture des prestations convenues, se retrouvent dans une situation de réelle précarité, à l'instar des salariés.

Les mandataires s'imaginaient substitués habiles d'un État consentant à son propre affaiblissement. Ils se sentent désormais floués par un mandant qui modifie les règles du jeu en cours de partie. Tous ne vivent pas encore une telle frustration. Mais tous méditent sur les dommages collatéraux des programmes d'économies, dans le secteur des transports ferroviaires par exemple: les travaux d'infrastructures couverts par la Convention sur les prestations entre la Confédération et les CFF ne sont certes pas formellement menacés par le plan Villiger, mais bien les grands projets (*Rail 2000* par exemple) dont les délais de réalisation sont par ailleurs maintenus; ce qui va inciter à puiser en leur faveur dans la caisse des prestations financées.

Comme si les contrats de prestations échappaient au principe «pacta sunt servanda». YJ

Sommaire

Transports publics: Le contrat à la française (p. 2)

Secret bancaire: Double jeu (p. 3)

Médias: Aide à la presse bourrée d'écueils (p. 4)

Politique sociale: De nouveau à l'ordre du jour: la TVA (p. 5)

Manifestations: Des illusions à ne pas perdre (p. 6)

Droit des sociétés: La Suisse: pavillon de complaisance pour «patrons-voyous»? (p. 7)

Le contrat à la française

La France, malgré sa tradition centralisatrice, connaît la délégation contractuelle des prestations de transports publics. Le système en place est un modèle intéressant pour la Suisse.

La France, qui est si souvent étatisée à l'extrême, contractualise depuis longtemps ses prestations de transports publics. Les trains régionaux (les TER) sont organisés par les régions, les bus régionaux par les départements et les transports d'agglomération par des autorités organisatrices regroupant plusieurs collectivités publiques.

En Suisse, l'offre nationale est dans les mains des CFF, l'offre régionale est de la responsabilité des cantons, qui effectuent les commandes de prestations, alors qu'il n'existe pas de règles concernant l'offre urbaine. C'est souvent l'entreprise de transport elle-même qui détermine le niveau de l'offre. Seul le canton de Zurich s'est doté d'une véritable autorité organisatrice.

Une séparation claire des niveaux d'intervention

C'est ce dernier système qui est répandu en France dans les agglomérations et qui a poussé le plus loin la contractualisation, en mettant clairement en place trois niveaux d'intervention: les collectivités publiques (État, département, communes) qui déterminent le mode de financement et délèguent leur pouvoir d'organisation des transports publics à une autorité organisatrice, celle-ci commandant des prestations à des exploitants. Un système qui sépare très claire-

ment les rôles et qui évite les interventions du politique sur le niveau d'exécution. Il permet de plus une planification, la fixation d'objectifs, avec une garantie de financement au-delà du budget annuel, qui rythme et limite toutes les collectivités publiques.

Dans la région parisienne, c'est le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) qui assume la fonction d'autorité organisatrice. Il étend ses compétences sur Paris et les sept départements qui l'entourent, soit sur la totalité des lignes de métro et de RER et sur 1 269 lignes de bus exploitées par une huitantaine d'opérateurs privés, en plus de la RATP.

Les entreprises de la région, par le «versement transport» et le remboursement de la carte

Orange, prélèvements effectués en fonction du nombre de salariés, assurent 42 % du budget du STIF. Les voyageurs et les collectivités publiques contribuent chacune pour un quart.

L'évaluation de la qualité des services est primordiale

Le STIF se préoccupe avant tout de la clientèle: comme dans tout bon contrat de prestation, des indicateurs permettent de vérifier la qualité du service; ils sont utilisés pour déterminer la part de l'offre définie dans le contrat qui a été effectivement fournie. Ces indicateurs mesurent la régularité des trains, l'accueil aux guichets, la propreté des stations, la disponibilité des escaliers roulants, etc. Un système de bonus et de malus permet de

récompenser ou de sanctionner les entreprises qui s'écartent des 96 % de l'offre définie dans le contrat.

Le STIF participe également à l'amélioration de la qualité du service en développant, ou en faisant développer par les entreprises, la sécurité, l'information aux voyageurs, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il agit également sur la base de contrats passés avec les collectivités publiques pour la mise en œuvre de politiques touchant aux transports, comme l'insertion des jeunes avec la carte solidarité transport.

Une seule autorité en définitive, qui jouit d'une vision globale des transports sur un territoire donné, et qui en maîtrise le financement. *pi*

Asile

La voix de Zurich

L'expérience de terrain va-t-elle supplanter un débat idéologique marqué par les idées reçues? Le coup de gueule de la municipalité zurichoise pourrait bien marquer un tournant dans la politique d'asile.

L'exécutif de la métropole de la Limmat en a assez d'assumer les conséquences sociales et politiques d'une approche trop exclusivement répressive du pro-

blème de l'asile. Après le rejet de justesse de l'initiative populaire de l'UDC, en novembre dernier, cette intervention vient à propos: «Considérons les requérants d'asile d'abord comme des êtres humains et non comme de paresseux, des profiteurs et des criminels. Et quittons le terrain idéologique pour nous atteler à la recherche de solutions praticables et utiles.»

Ce discours ressemble à s'y méprendre à celui tenu par cette même autorité au début des années nonante au sujet du problème de la drogue.

Rompre avec des pratiques inefficaces

La scène ouverte et son cortège de misères faisaient alors accourir les télévisions du monde entier. La Ville de Zurich, cor-

Double jeu

A première vue, le débat autour du secret bancaire paraît simple. D'un côté, les pays de l'Union européenne qui cherchent à récupérer les impôts dus par leurs ressortissants ayant placé leur épargne à l'étranger. De l'autre, la Suisse qui veut sauver la discrétion qui fait le succès de sa place financière.

A y regarder de plus près, les choses sont plus compliquées. Le récent accord conclu entre les Quinze est à ce point lacunaire qu'on peut douter de l'objectif d'équité fiscale proclamé par les Européens. Quant à la Suisse, sa volonté de préserver le secret fiscal ne résiste pas à l'analyse de l'accord qu'elle vient de signer avec les Etats-Unis.

Douze des membres de l'Union ont convenu d'un échange automatique d'informations entre leurs autorités fiscales de manière à ce que les revenus de l'épargne que leurs ressortissants ont obtenus dans un autre Etat membre soient taxés au taux du pays de domicile. Mais l'analyse du projet de directive de Bruxelles montre que le contribuable européen pourra aisément échapper au fisc de son pays de domicile. Seules les personnes physiques sont concernées par la directive. Dès lors il suffira de créer une société pour éluder l'échange d'informa-

tions. Par ailleurs l'accord limite cet échange aux intérêts de l'épargne; ni les dividendes, ni les dérivés et autres instruments financiers ne sont touchés. Enfin les fonds, à l'instigation du Luxembourg et de la Grande-Bretagne, bénéficient d'un traitement particulièrement favorable. Comparée à l'impôt à la source, la solution adoptée par la grande majorité des Etats membres de l'Union ne reflète pas une volonté déterminée de lutter contre l'évasion fiscale. Du coup la Suisse se trouve renforcée dans sa défense intransigeante du secret bancaire, attaqué par l'Europe pour des raisons beaucoup moins honorables que le seul souci de l'équité fiscale.

La convention avec les Etats-Unis affaiblit le secret bancaire

Parallèlement, la pugnacité helvétique à défendre le secret bancaire ne semble plus de mise avec les Etats-Unis. Pour preuve la convention d'interprétation de l'accord de double imposition avec ce pays (*DP n° 1546, Des partenaires à qui l'ont ne peut rien refuser*). Le Département fédéral des finances a beau souligner lourdement que cette convention préserve la double incrimination - seul est considéré comme une infraction pénale l'acte qui relève en Suis-

se du droit pénal, ce qui n'est pas le cas de l'évasion fiscale. Or cette convention énumère quatorze cas concrets illustrant ce qu'il faut entendre par des «infractions de même nature que la fraude» et qui justifient une entraide administrative à la demande. Ainsi d'un résident américain disposant d'un compte bancaire en Suisse et qui effectue aux Etats-Unis des dépenses personnelles importantes à l'aide d'une carte de crédit d'entreprise sans justifier d'un revenu imposable: le fisc américain pourra exiger des informations sur son compte suisse. Dans ce cas de figure, on ne voit plus la distinction entre fraude et évasion à laquelle la Suisse tient mordicus.

L'interprétation donnée à l'accord avec les Etats-Unis est d'autant plus intéressante que Bruxelles veut précisément exiger de la Suisse qu'elle accorde l'entraide administrative en cas de «fraude et d'infraction semblable». Les mêmes faits bénéficieront-ils d'une qualification différente de part et d'autre de l'Atlantique? *jd*

L'accord d'interprétation de la convention de double imposition est disponible en anglais seulement sur le site du Département fédéral des finances (administration fédérale des contributions).

setée par une législation inadaptée, se sentait abandonnée par le canton et la Confédération. Son cri de révolte suscita alors une collaboration étroite de Berne et des villes touchées par le fléau de la drogue et une approche moins sectaire basée aussi bien sur la répression que sur la prévention, l'information et l'aide aux toxicomanes.

L'exécutif zurichois veut rompre avec une pratique décennale et inefficace qui conduit la Confédération à durcir régulièrement la législa-

tion sur l'asile, sous prétexte de tranquilliser l'opinion et de rendre la Suisse moins attractive. Ce faisant il s'inscrit en faux contre les demandes de répression accrue de certains cantons, trop sensibles aux sirènes de l'UDC.

On peut discuter l'une ou l'autre des propositions de la Ville de Zurich (voir encadré). Mais cette intervention, qui a déjà reçu le soutien d'autres villes suisses, a le mérite d'élargir un débat jusqu'à présent stérile. *jd*

Les dix propositions de la Ville de Zurich

1. Travail obligatoire pour les requérants
2. Mise à disposition d'emplois qui ne concurrencent pas les entreprises
3. Formation des enfants et des jeunes
4. Auto-organisation des lieux d'accueil
5. Financement du séjour par les requérants
6. Soutien des requérants par les compatriotes présents en Suisse
7. Décision sur les requêtes dans les six mois
8. Financement fédéral et cantonal des coûts supportés par les communes
9. Expulsion immédiate des requérants coupables de délits
10. Mise sur pied d'une conférence nationale sur l'asile ■

Aide à la presse bourrée d'écueils

Les rabais postaux aux journaux profitent aux gros tirages qui n'en ont pas besoin. Deux tentatives de réforme du système en consultation sont mal reçues. Quelques idées surgissent cependant pour sortir de l'ornière.

La Confédération dépense annuellement 100 millions pour abaisser le prix de la distribution des journaux. La Poste met 30 millions de sa poche. La distribution de cette manne n'est pas aveugle. Les tarifs sont différenciés en fonction du tirage, du volume rédactionnel, de la périodicité. Ainsi, une petite publication politique est subventionnée de quelque 15 centimes par numéro, alors que *Construire* ou *Coopération* ne touchent que 9 centimes. Mais le tirage des journaux édités par Migros et Coop est énorme. Une bonne part de l'aide fédérale va donc aux deux plus grands distributeurs du pays!

Les imperfections du système actuel sont criantes. Le Conseil fédéral a proposé une retouche des tarifs postaux. Elle a été reçue fraîchement. La Commission des institutions politiques du Conseil national a repris le flambeau. Elle propose d'abandonner la subvention par l'intermédiaire de La Poste au profit d'une aide directe aux journaux. But de l'exercice: sauvegarder la diversité des médias menacée par la concentration de la presse.

Tri obligatoire

La Commission des institutions politiques propose l'introduction d'un nouvel article constitutionnel (63 bis).

« La Confédération encourage la diversité et l'indépendance des médias. Ce faisant, elle tient compte de l'importance des médias pour la formation démocratique de l'opinion aux niveaux national, régional et local, ainsi que pour la cohésion sociale ».

Une loi est nécessaire pour la mise en œuvre de ce grand principe. Elle doit faire un tri entre les

journaux dignes de soutien et les autres. La Commission propose de reprendre un certain nombre de critères déjà en vigueur dans le système des tarifs postaux comme le tirage ou le volume rédactionnel. Elle ajoute d'autres conditions.

- le journal ne doit pas être gratuit;
- il devrait employer un nombre minimum de collaborateurs
- il devrait avoir une charte rédactionnelle
- il devrait se soumettre à un organe de médiation
- les rapports de propriété devraient être transparents

Pistes nouvelles

Le projet parlementaire n'est guère mieux accueilli que celui du Conseil fédéral. En passant de l'aide postale indirecte à l'aide directe, on renforcerait l'intervention de l'État sur la presse. Cette critique n'est pas convaincante. Avec l'un ou l'autre système on n'évite pas les choix.

L'intérêt du projet parlementaire est d'introduire de nou-

veaux critères pour l'octroi d'une aide. Tous ne sont pas bons. Pourquoi écarter les journaux gratuits et subventionner ceux qui sont financés à 80% par la publicité? Pourquoi abandonner des titres trop modestes pour avoir «un nombre minimum de collaborateurs?»

Les critères qualitatifs sont, en revanche, plus intéressants. L'exigence de transparence est difficilement contestable. L'obligation d'une charte rédactionnelle est déjà une règle paritaire reconnue dans la branche.

Dans sa réponse à la consultation, la Fédération suisse des journalistes propose d'autres exigences qualitatives. Pour obtenir un soutien fédéral, un titre devrait respecter les conventions collectives de la branche. Il devrait s'engager à respecter les «droits et devoirs des journalistes» qui représentent la charte déontologique de la profession. En imposant ces critères qualitatifs définis hors de son influence, l'État exercerait une influence acceptable. at

Fabrique de DP

Après une longue collaboration bénévole, Catherine Bolens, pour la mise à jour des archives électroniques, et Allegra Chapuis, pour les corrections et la maquette, ont décidé de ne plus participer à la fabrication du journal.

Nous souhaitons saluer leur disponibilité et leurs compétences qui ont été indispensables au bon fonctionnement de DP. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Alex Dépraz
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Pierre Imhof (pi)
Yvette Jaggi (yj)
Jean-Yves Pidoux
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

De nouveau à l'ordre du jour: la TVA

Le financement des assurances sociales exigera des hausses de la TVA. Si elle est répercutée sur les prix, la compensation intégrale du renchérissement retrouvera toute sa force revendicative.

A l'aune européenne, la TVA suisse est bien basse, inférieure de moitié : 7.6 % contre 15 % qui est le minimum que l'Union exige des États membres. Cette marge est une sorte de réserve fiscale à disposition pour des tâches nationales. On sait qu'elle est d'ores et déjà hypothéquée par le financement futur de l'AVS et de l'AI pour 2.5 points. Et même si ces besoins, indispensables à l'assise de ces grandes assurances, ne peuvent être contestés, l'octroi de ressources supplémentaires ne sera pas automatique. La droite du Parlement a déjà montré ses réticences. Elle s'apprête à brandir à toute occasion l'épouvantail de la quote-part des prélèvements obligatoires à ne dépasser à aucun prix. Mais la relance du débat sur la TVA aura lieu, à pleins décibels, lors de la votation sur l'initiative socialiste du financement de la LAMAL qui prévoit un recours partiel à la TVA. Pascal Couchepin a déjà sorti son argument qu'il croit massue : les revenus modestes paieront plus en impôts indirects qu'ils ne paient aujourd'hui en primes. L'affirmation est spécieuse et donc le débat ouvert.

La TVA ne provoque pas une augmentation des prix

Toute augmentation de TVA n'entraîne pas une hausse des prix. Si la concurrence est vive

ou simplement correcte, la hausse peut, éventuellement, être absorbée par une meilleure productivité. A la Commission de la concurrence de jouer efficacement son rôle. La force du franc (qui a ses inconvénients) en réduisant le coût des importations peut aussi annihiler ou tempérer l'effet de hausse.

Mais, donnée essentielle, si hausse il y a, elle sera répercutée sur l'indice des prix. En revanche, les primes versées à l'assurance-maladie ne sont

pas saisies par cet indice qui ne tient compte que du coût des prestations de soins, de

Les seuls perdants sont ceux dont les revenus ne sont pas adaptés, notamment les petits retraités, pour la part LPP de leur retraite.

telle sorte que l'augmentation de la demande, liée notamment au vieillissement de la population, est supportée pleinement par les cotisants.

La comparaison de Pascal Couchepin est donc boiteuse. Mais pour qu'elle apparaisse fallacieuse, une condi-

tion est requise, absolument : que la hausse des prix, celle qu'entraîne la TVA, soit com-

pensée par l'adaptation des revenus et des rentes.

Le risque d'inflation est faible

On retrouve la problématique de l'inflation (la hausse de la TVA étant une mini-inflation volontairement déclenchée). La compensation intégrale du renchérissement qui a été fortement contestée par le patronat cette dernière décennie, au profit d'une augmentation globale de la masse salariale, reprend toute son actualité et la revendication, son intransigeance.

En cas de pleine compensation, qui paie? La productivité nationale sous l'effet de la concurrence, notamment internationale. Mais il est évident que le procédé a ses limites, sinon l'on déboucherait sur un financement par l'inflation, solution de facilité entre toutes. Toutefois, tant qu'on est dans la marge, en dessous de 15%, que nous laisse l'Union européenne, le risque est inexistant. Les seuls perdants sont ceux dont les revenus ne sont pas adaptés, notamment les petits retraités, pour la part LPP de leur retraite. Mais ils bénéficient, pour les soins médicaux, de la solidarité entre les générations. Et l'adaptation régulière de l'AVS demeure un impératif absolu. Quant à la TVA et à l'indexation, plus que le débat, c'est le combat qui va reprendre toute sa force. *ag*

Miniatures

Marcel Schwander est journaliste. Originaire de Lyss, né en 1929 à Nestal (GL), bilingue, il a été rédacteur du quotidien socialiste biennois *Seelander Volkszeitung*, puis dès 1978 correspondant romand du *TagesAnzeiger* de Zurich. Retraité actif, il continue de remplir des pages de journaux comme, par exemple, le 2 février dans le *SonntagsBlick*, sur Napoléon et son rôle pour édifier la Suisse actuelle et, le jour suivant, avec des propos recueillis par Jean-Luc Wenger pour la *Liberté*, sur son combat pour la cohabitation des langues. Titre : *Les séparatistes étaient des veaux à deux têtes.*

La Tribune des Arts a publié des portraits de *Célébrités italiennes en Suisse*. Benito Mussolini n'est pas oublié. Retenez cette phrase et trouvez l'erreur : «Venu dans sa jeunesse comme instituteur à la Chaux-de-Fonds, il reçoit plus tard un *doctora honoris causa* de l'Université de Lausanne dans des conditions controversées.» *cfp*

Des illusions à ne pas perdre

Après les mondanités du World Economic Forum et les démonstrations qui l'ont accompagné, il y aura la manifestation à Berne contre la guerre en Irak. Et puis avec la rencontre du G8 à Evian de grandes actions se préparent sous le regard des médias et avec la contribution anxieuse des autorités.

Espérons que cette mobilisation continuera, et que le débat public en sera vivifié. Souhaitons que de nombreuses citoyennes et citoyens participent à la manifestation bernoise. En revanche, il est illusoire d'imaginer qu'elle sera suivie d'effet. Pour le dire trivialement, les autorités américaines n'ont probablement «rien à braire», à supposer qu'elles en soient informées, de l'opinion publique d'un petit pays européen qui d'ailleurs ne fait partie ni de l'Europe ni de l'OTAN, et dont l'appartenance récente à l'ONU s'arrête aux portes d'un Conseil de sécurité dont les avis eux-mêmes ne pèsent pas de tout le poids que l'on pourrait attendre sur les options américaines.

La rue s'exprime

Revenons en Suisse, et dans la rue. Que signifient les manifestations qui se déroulent dans l'espace public et qui témoignent de positions généreuses, parfois agressives, mais qui restent platoniques? A quoi bon défiler? Et comment s'opposer publiquement sans fantasmer sur l'efficacité de cette action?

Ceux qui délirent sur l'influence effective des mobilisations feraient bien de revenir à un peu de lucidité. Il faut refuser fermement les chimères de la manifestation comme ayant une signification politique directe, et directement efficace. Psychologiquement, cette illusion n'est qu'un résidu du sentiment infantile d'omnipotence.

En réalité, une manif, c'est une promenade collective, certes cadrée par un parcours, des slogans et des banderoles - et aussi par un service d'ordre -, mais qui est d'abord une déambulation publique. Il faut reconnaître cet aspect symbolique - c'est un moyen de ne pas se laisser piéger par lui.

Celles et ceux qui déduisent de telle manifestation, parce qu'elle a rassemblé quelques centaines ou milliers de personnes, qu'elle est l'amorce ou l'indice d'un mouvement social de mobilisation large, sacrifient à la rhétorique vaguement militariste de l'avant-garde. Témoigner publiquement d'une opinion, c'est aussi se compter, et parfois se consoler, avec un brin de pathos, de son impuissance. L'exercice de la démocratie dans la rue est tout aussi indispensable, mais n'est pas moins indirect, médiatisé et incertain, que celui qui passe par les lettres aux autorités, aux médias, le recours aux voies du droit, la participation aux scrutins et aux élections.

Un zeste de parodie

Cette dimension figurée, voire fictive de la manifestation est d'ailleurs thématiquée dans les slogans et les banderoles qui, de plus en plus souvent, modulent sur l'auto-ironie. Les mots d'ordre et les refrains ont à peu près entièrement délaissé le pontifiant et belliciste «salaud! le peuple aura ta peau», si ridicule que l'on peut se demander s'il n'est pas proféré au deuxième degré, lorsqu'il l'est encore.

Cette légèreté, voire cette désinvolture peut être lue comme une manière de faire de nécessité vertu: telles revendications du genre «rasez les alpes qu'on voie la mer», tel panneau porté par un enfant à Washington: «more candy, less war», expriment cocassement l'idée que les revendications ne peuvent être prises au pied de la lettre. Au-delà du sarcasme, cela montre en outre que les manifestations ne sont pas seulement des défilés revendicateurs, mais des opérations locales de communication. Pour se faire entendre dans l'espace public, une manifestation doit bel et bien prendre une tonalité publicitaire; les slogans ne sont pas qu'une affirmation sincère, mais aussi une formule - ainsi de l'excellent «feu au lac» choisi comme emblème des actions anti-G8. Les manifestations sont désormais empreintes d'une sorte de gaîté sceptique, qui compose curieusement avec la solennité et le sérieux inhérents à l'expression publique d'une opinion. Elles ne peuvent plus faire autre chose qu'équilibrer l'emphase et l'autodérision, la fête et la gravité, la désinvolture et l'indignation. C'est ainsi que sont évités le Charybde de l'illusion d'avoir changé la donne, et le Scylla du renoncement à la citoyenneté active.

La non-violence

Ceux qui, dans les manifestations, s'adonnent au fatal concours des provocations et contre-provocations se mépren-

nent sur cet aspect symbolique et communicatif. Le manifestant anti-WEF à Berne qui justifiait la casse en assurant qu'elle donnait du travail aux artisans locaux, illustre une inepte tentative de recoller rhétoriquement des pots cassés réellement, et méconnaît le discrédit apporté à toute la mouvance «altermondialiste». Celle-ci ne pourra que faire sien le magnifique précepte de Martin Luther King, selon lequel la paix n'est pas seulement le but ultime, mais aussi le chemin qui mène à ce but. Quitte à apparaître pour un pacifiste béat, je soulignerais l'aspect non violent inhérent à l'utilisation réussie de l'espace public. Les hippies qui offraient des pâquerettes aux forces de l'ordre lourdement armées valaient mieux que ceux qui traitent les policiers de fascistes. Car, alors, ou les policiers chargent, et les manifestants ne pourront s'extraire de cette violence absurde. Ou ils ne chargent pas, et ils démontrent qu'ils sont plus démocrates que ceux qui les vilipendent. Les manifestants ont tout à perdre d'entrer dans la spirale de la violence: et leur intégrité physique, et la valeur de ce qu'ils avancent, contenu et méthodes. Manifester dans l'espace public, c'est démontrer que l'on fait suffisamment confiance au régime politique que l'on critique pour pouvoir s'afficher comme un opposant. Il s'agit d'utiliser et d'étendre cet espace, non de le réduire.

Jean-Yves Pidoux

La Suisse : pavillon de complaisance pour «patrons-voyous»?

Des entreprises étrangères controversées ont leurs sièges en Suisse. Elles profitent des lacunes de la législation pour échapper à leurs responsabilités.

Roselyne Bachelot, Secrétaire d'Etat française à l'environnement, les a qualifiés de «patrons-voyous». Ils dirigent des sociétés dont le siège est en Suisse. *Crown Resources AG*, établie à Zoug, a financé la cargaison du *Prestige* qui souille les côtes espagnoles et françaises; mais, cette société, devenue depuis *ERC Trading AG*, n'entend pas participer d'une quelconque manière aux travaux de nettoyage. *Glencore International AG*, également basée dans le canton de Zoug, est actionnaire à 33 % de *Metaleurop*, qui a récemment fermé son usine de retraitement de métaux dans le Pas-de-Calais. A court de liquidités, *Metaleurop* ne peut ni verser d'indemnités aux 830 employés licenciés ni assurer la dépollution du site de l'usine, extrêmement coûteuse. Dans un cas comme dans l'autre, les sociétés suisses nient leur responsabilité. C'est certainement l'Etat français qui interviendra pour payer les pots cassés; d'où la colère de sa représentante.

Les questions juridiques soulevées par ces affaires sont complexes et les réponses peuvent varier suivant la législation applicable. Il n'en reste

pas moins que ces affaires laissent la désagréable impression que certaines sociétés peu recommandables viennent «s'abriter» en Suisse.

La législation suisse est lacunaire

Le fait que les deux sociétés mises en cause ont leur siège dans un canton réputé pour la douceur de ses taux d'imposition ne doit bien sûr rien au hasard. De très nombreuses *holdings*, soit des sociétés purement financières dont l'actif est constitué d'actions de sociétés filiales, ont d'ailleurs leur siège dans le canton de Zoug.

Le choix de la Suisse est peut-être aussi dicté par d'autres considérations. La construction juridique de la *holding* est un moyen de répartir les responsabilités et les risques; un groupe peut facilement abandonner les activités risquées à une filiale et la laisser tomber en faillite lorsque celle-ci se trouve en difficultés. Puisqu'elle est juridiquement distincte de sa filiale, la société-mère ne sera en principe pas tenue pour responsable. Cela peut conduire à des résultats choquants qu'il est nécessaire de corriger. Le droit suisse

reste toutefois particulièrement lacunaire en ce qui concerne la législation sur les groupes de sociétés. Certes, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, la société-mère peut être rendue responsable du dommage causé aux créanciers et aux actionnaires de filiales à certaines conditions. Celles-ci mériteraient toutefois d'être précisées et harmonisées avec les réglementations des pays de l'Union européenne. D'ailleurs, une motion du groupe socialiste visant à aménager le droit des groupes de sociétés dans ce sens a été dé-

posée à fin 2001; mais cette proposition, combattue par un certain Peter Hess (PDC/ZG), n'a pas encore été traitée par le Conseil national.

Politiquement, il devient urgent de se poser la question d'une réforme législative. Le prix à payer pour la responsabilité des groupes de sociétés qui ont leur siège en Suisse pourrait se révéler énorme. Que l'on pense aux mille tourments que la Suisse doit affronter en raison des engagements inconsidérés et non tenus de *SAir Group* en Belgique et en France. *ad*

Tour de Suisse

Voici des chiffres relevés lors de la conférence de presse de *Novartis*. En 2002, la société *PricewaterhouseCoopers* a encaissé 18,5 millions de francs pour la révision comptable et 50 millions pour d'autres conseils.

Divers groupements pacifistes, dont le *Groupe pour une Suisse sans armée*, ont lancé un journal intitulé *Kein Krieg* (Pas de guerre) qui est joint entre autres, à l'hebdomadaire *WoZ*. Un site internet a aussi été créé avec l'adresse : www.keinkrieg.ch.

Vingt laiteries productrices de fromage de l'Emmental se sont associées pour exporter leur production que l'entreprise *Emmi* ne veut plus acquérir. Elles ont choisi un nom français pour leur projet : *PFS = Producteurs de Fromage Suisse*.

La crise économique est une réalité à voir en face. L'hebdomadaire de Migros *Der Brückenbauer* relevait dernièrement que la mise au concours de vingt nouveaux emplois pour le quotidien *Zürich-Express* avait provoqué mille postulations. *cfp*

Histoires d'orgue

Un nouvel orgue est installé dans la cathédrale de Lausanne. La pose d'un nouvel instrument est un événement peu fréquent dans une église de cette dimension. Mais la singularité de l'événement tient à l'origine du facteur d'orgue choisi par l'État de Vaud. L'entreprise *CB-Fisk* vient de Gloucester, une petite ville du Massachusetts, au nord de Salem.

Ainsi les Américains, ou plutôt les Étatsuniens comme disent plus justement les Québécois, ne nous vendent pas seulement des avions de chasse, des

ordinateurs, du cinéma et quelques guerres de-ci de-là. Venu des austères terres puritaines où accosta le *Mayflower*, voilà que des artisans, mi-ébénistes, mi-musiciens travaillent patiemment à monter et accorder un orgue dans une de nos églises, une spécialité dont on pouvait penser qu'elle était purement européenne.

L'histoire de Charles Brenton Fisk est d'ailleurs assez singulière. Il naquit en 1925 dans une famille «privilegiée», selon les termes d'un journal local, à deux pas de l'université de Harvard. Enfant, il chante dans le

chœur d'une église et se découvre un talent pour la musique. Mais le domaine où il excelle est celui de la physique nucléaire. Après son diplôme à Stanford, il travaille au centre de recherche de Los Alamos au Nouveau-Mexique, où l'on mit au point les premières bombes atomiques, puis les engins à Hydrogène.

Quel cheminement poussa ce scientifique à abandonner une activité dont on sait qu'elle ne fut pas aisée à assumer par les plus grands savants de leur temps, pour devenir... apprenti chez un facteur d'orgue de Cle-

veland? Nous l'ignorons, mais on peut subodorer que ce ne fut pas très simple. Il créa ensuite sa propre entreprise de fabrication d'orgue où la combinaison de ses talents de physicien et de musicien allait faire merveille. Charles Fisk introduisit de nombreuses innovations dans la conception de l'orgue tout en maintenant le caractère très artisanal de cette activité. Il décéda à 58 ans. Il écrivait aussi de la poésie. Il semble que la vieille Europe peut encore reconnaître ses lointains petits-enfants, tout là-bas en Nouvelle Angleterre. *jg*

Courrier

Le WEF de Davos et le gouvernement mondial

Le World Economic Forum (WEF) ne serait pas un gouvernement mondial et le pouvoir actuel est détenu dans le monde par les gouvernements, les parlements etc. C'est la conception de Jean-Daniel Delley (DP n°1546). Or, on peut pinailler sur les mots qui définiraient la «forme» que doit prendre un gouvernement, mais le WEF est l'expression du système qui gère les accords mondiaux et de ce fait une des expressions du «gouvernement» mondial. Dans un monde où les ressources se raréfient pour le plus grand nombre du fait de sa destruction d'une part et de la monopolisation par des élites d'autre part, la «structure» qui est capable de priver de ressource des individus ou des populations au point de les envoyer dans l'indigence ou de les tuer au mieux, d'en faire des marchandises au pire, est effectivement un «gouvernement». Ensuite, la forme que prend ce

«gouvernement», par qui, par quoi et de quelle manière il agit, c'est justement la question qu'il faut se poser et que ces jeunes altermondialistes se posent. Mais pour se la poser, il faut poser d'abord un diagnostic courageux et correct et dire «on a quelque chose du côté du cœur, là», manière imagée de dire que les instances de décision habituelles sont neutralisées. Et espérer être un organisme suffisamment complexe pour by-passer le «cœur» vers d'autres moyens de survie le temps de régler le problème de l'agression. Et c'est justement ce que ces jeunes tentent de faire.

Ces jeunes (et moins jeunes) ont donc raison de dire que le WEF - comme l'OMC, le FMI, la BM, le G8 et tous les autres avatars qui viendront - sont l'expression du «gouvernement mondial», raison de dire qu'il est illégal et illégitime, raison de dire qu'il ne faut pas y collaborer mais comprendre comment

il agit et le combattre, raison de dire que les gouvernements, les parlements etc. opèrent de plus en plus en réalité virtuelle, qu'ils ne sont de plus en plus, même si ceux qui les forment sont honnêtes, que des simulacres, des masques pratiques ne serait-ce que par la légitimation du recours à la force armée qu'ils permettent.

On en a tous les jours des exemples flagrants, y compris dans notre pays. Et à l'étranger, si je vous demande pour qui travaillaient Bush, Cheney, Rumsfeld et Rice avant d'être au gouvernement américain, vous me répondrez qu'ils étaient employés municipaux? Allons donc, tout le monde sait qu'ils étaient (sont) dans le pétrole. Et cette guerre qui vient, c'est pour le contrôle des rutabagas?

Comment peut-on encore proférer une énormité pareille, à savoir que le parlement a encore le contrôle sur ce qui se

passé? Si ce n'est peut-être que parce que si on met en doute ce fait, alors on est obligé de s'examiner un peu au risque de découvrir qu'on a un grand trou, du côté du cœur, là.

Ceci dit, je ne justifie pas la violence de certains manifestants, mais je la trouve faible par rapport à la violence, au déni de droit démocratique, au mépris de l'argent populaire utilisé pour la «protection» de ce genre de manifestation, tel qu'il est exercé par le gouvernement suisse. Sans compter que nous sommes toujours en réalité virtuelle avec la presse, comme le journal le Courrier l'a montré, et qu'il est facile avec les moyens étatiques ou transétatiques modernes, d'infiltrer des manifestants et de faire dire n'importe quoi à la Rindipresse, où beaucoup de journalistes s'autocensurent par peur pour leur emploi.

Pascal Cretton,
Lausanne